



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 595

## **Loi modifiant le Code civil en matière d'assurance portant sur l'invalidité**

---

---

**Présentation**

**Présenté par  
M. François Rebello  
Député de La Prairie**

---

**Éditeur officiel du Québec  
2012**

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce projet de loi modifie le Code civil du Québec afin que toute entente prévoyant le paiement d'une somme en cas d'invalidité d'une personne, notamment un régime de remplacement du revenu en cas d'invalidité, fasse l'objet d'un contrat d'assurance de personnes souscrit auprès d'un assureur.*

### **LOI MODIFIÉE PAR CE PROJET :**

- Code civil du Québec.

## Projet de loi n° 595

### LOI MODIFIANT LE CODE CIVIL EN MATIÈRE D'ASSURANCE PORTANT SUR L'INVALIDITÉ

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1.** Le Code civil du Québec est modifié par l'insertion, après l'article 2394, du suivant :

«**2394.1.** Toute entente prévoyant le paiement d'une somme en cas d'invalidité d'une personne, notamment un régime de remplacement du revenu en cas d'invalidité, doit faire l'objet d'un contrat d'assurance de personnes souscrit auprès d'un assureur. ».

**2.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date qui suit de six mois celle de la sanction de la présente loi*).

